

Séance extraordinaire du 5 mai 2014



2014-05-91 PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 5 mai 2014 à 19 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy

Siège # 2 M. Richard Morin

Siège # 3 M. Michel Roy

Siège # 4 M. Paul Joly

Siège # 5 M. Rosaire Coulombe

Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Rosaire Coulombe, maire suppléant.

Mme Huguette Plante, mairesse, assiste à la séance et occupe le siège no 5.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette session a été donné le 30 avril 2014 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis d'assemblée spéciale, le maire suppléant déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

2014-05-92 02 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance.

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et adopté à l'unanimité de renoncé à l'avis de convocation.

Adoptée unanimement

2014-05-93 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **01** - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE
- **02** - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- **03** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **04** - ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES NO 131-24513-00

(AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL HÔTEL DE VILLE)

- **05** - ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES 03-014 (ENTRETIEN ÉLECTRIQUE)
- **06** - VARIA
 - **06.01** - Appel d'offres, aspirateur central
- **07** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- **08** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté en y ajoutant les sujets suivants:

6.02 Mandat de surveillance de chantier

6.03 Offre de vente d'une parcelle de terrain à la municipalité

6.04 Réclamations à l'égard de la municipalité

6.05 Achat d'une parcelle de terrain de 9165-3063 Québec inc.

Adoptée unanimement

**2014-05
94**

**04 - ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES NO 131-24513-00
(AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL HÔTEL DE VILLE)**

Attendu l'appel d'offres public lancé par la municipalité La Guadeloupe concernant les travaux de rénovation de l'immeuble situé au 763 14e Avenue, La Guadeloupe;

Attendu le rapport d'ouverture de soumissions et le rapport d'analyse des soumissions préparés par M. Olivier Bourque, ingénieur chez WSP inc;

Attendu que la plus basse soumission déposée respecte l'enveloppe budgétaire de la municipalité décrétée au règlement 458-2014;

Attendu que la municipalité a reçu confirmation que le règlement d'emprunt 458-2014 a reçu l'autorisation du Ministère des Affaires Municipales du Québec;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité:

- d'adjuger le contrat de rénovation du 763 14e Avenue au plus bas soumissionnaire conforme, savoir Construction DLC (9209-7948 Québec inc.) au montant corrigé de 1,442,624.14 \$, taxes incluses, ou 1,254,728.54 \$ avant taxes.

Adoptée unanimement

**2014-05
95**

05 - ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES 03-014 (ENTRETIEN ÉLECTRIQUE)

Attendu l'appel d'offres lancé par la municipalité La Guadeloupe concernant l'entretien électrique de ses équipements et immeubles;

Attendu que cet appel d'offres était divisé en trois projets et que les soumissionnaires avaient le choix de déposer sur un seul ou plusieurs projets;

Attendu le rapport de soumission déposé par la direction générale devant ce conseil;

Attendu que cette adjudication confirme des contrats, pour chacun des projets, pour la période du 1er mai 2014 au 30 avril 2019;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'adjuger les projets d'entretien électrique de la municipalité aux plus bas soumissionnaires:

- Projet 1: Entretien du système d'éclairage public
 - RCM Électrique, au taux de base de 72.50\$ de l'intervention, incluant camion nacelle
- Projet 2 : Entretien électrique des bâtiments
 - RCM Électrique, au taux de base de 90.00\$/ h, incluant camion nacelle
- Projet 3: Entretien des systèmes + intervention d'urgence
 - X-Énergie, au taux de base de 62.00\$ / h, incluant camion nacelle

Adoptée unanimement

06 - VARIA

**2014-05
96**

06.01 - Appel d'offres, aspirateur central

Attendu que la fourniture d'un système d'aspirateur central n'a pas été prévue au devis de rénovation du 763 14e Avenue La Guadeloupe;

Attendu qu'un tel système s'avère pertinent;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de "Aspirateur central Drouin de Beauce enr.", laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, au montant de 3,155.18\$ taxes incluses.

Adoptée unanimement

**2014-05
97**

06.02 - Mandat de surveillance, rénovation de l'Hôtel de ville

Attendu que la municipalité La Guadeloupe a procédé à l'adjudication du contrat de rénovation de l'immeuble situé au 763 14e Avenue La Guadeloupe;

Attendu qu'il est pertinent qu'un professionnel effectue la coordination des réunions de chantier et qu'un mandat soit également dégagé pour la surveillance de chantier;

En conséquence,

Il est proposé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de WSP inc. concernant la surveillance de chantier, dossier 131-24513-00, déposée devant ce conseil et annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, au montant budgétaire de 19,933 \$. La facturation se fera sur une base horaire selon les besoins de la municipalité. L'interlocuteur privilégié de WSP sur le chantier sera M. Clermont Boulanger, directeur de projet pour la municipalité.

Adoptée unanimement

**2014-05
98**

06.03 - Offre de vente à la municipalité d'une parcelle de terrain

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a acquis, de Érablière Dostie & Fils, une importante superficie de terrains en front de la 8e rue Ouest afin, entre autre, d'y aménager une sortie de sa cour de garage vers la 8e rue Ouest;

Attendu que les terrains municipaux sont immédiatement adjacents, de chaque côté, au terrain appartenant à M. Karl Cameron;

Attendu que la municipalité souhaite aménager une sortie de camion sur la 8e rue Ouest;

En conséquence

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de vente

de M. Karl Cameron, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, concernant une parcelle de terrain mesurant approximativement 725 mètres carrés, au montant de 6,000 \$ ou 8\$ du mètre carré (0.743\$ du pied carré):

- cette parcelle est à distraire du lot 24-B-8-P du Rang A du Canton de Forsyth
- les frais d'arpentage, de subdivision cadastrale et de préparation de désignation technique, s'il y a lieu, seront assumés par la municipalité
- la municipalité mandate les professionnels suivants au dossier:
 - M. Francis Carrier, arpenteur géomètre
 - Me Christine Talbot, notaire
- la municipalité mandate les personnes suivantes pour la signature des actes légaux:
 - M. Rosaire Coulombe, maire suppléant
 - M. Marc André Doyle, directeur général

Adoptée unanimement

**2014-05
99**

06.04 - Réclamations à l'égard de la municipalité

Attendu que des réclamations ont été déposées à l'égard de la municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité de traiter ces réclamations de la façon suivante:

- Réclamation de 4,789.58\$, de Mme Lucie Vachon et M. René Landry, pour un accident survenu le 6 mars à l'intersection de la 13e Avenue et de la 12e Rue Ouest
 - La réclamation sera acheminée à notre assureur
- Réclamation de 300\$, de Mme Jeannine Dubord, pour des branches de cèdre cassées découlant des activités de déneigement
 - La municipalité ne reconnaît pas sa responsabilité dans ce dossier et laisse Mme Dubord prendre les procédures qu'elle jugera pertinentes.

Adoptée unanimement

**2014-05
100**

06.05 - Achat d'une parcelle de terrain de 9165-3063 Qc inc.

Attendu que la compagnie 9165-3063 Québec inc., propriété de M. Martin Veilleux, s'est porté acquéreur de l'Hôtel Gaétan Robert et qu'il opérera cet établissement sous le nom du "Cavreau";

Attendu que cette compagnie a demandé à la municipalité les autorisations afin d'aménager une terrasse au coin de la 14e Avenue et de la 8e rue Ouest;

Attendu que cette terrasse a été autorisée conditionnellement à l'amélioration de l'espace de tournage de 14e Avenue vers la 8e rue Ouest;

Attendu l'offre de cession à la municipalité présentée par cette compagnie;

Attendu le relevé d'arpentage préparé par M. Francis Carrier, arpenteur géomètre;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- d'accepter l'offre de session de terrain de 9165-3063 Québec inc., au montant de 1\$ en faveur de la municipalité La Guadeloupe
- les frais d'arpentage, de subdivision cadastrale et de préparation de désignation technique, s'il y a lieu seront assumés par la municipalité
- la municipalité mandate les professionnels suivants au dossier:

- M. Francis Carrier, arpenteur géomètre
 - Me Christine Talbot, notaire
- la municipalité mandate les personnes suivantes pour la signature des actes légaux:
 - M. Rosaire Coulombe, maire suppléant
 - M. Marc André Doyle, directeur général
- cette parcelle est à distraire du lot 25A-32. du Rang A du Canton de Forsyth

Adoptée unanimement

07 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

**2014-05
101**

08 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h00

Rosaire Coulombe, maire suppléant

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec.